Image not found or type unknown

Cession de parts sociales : comment procéder ?

Fiche pratique publié le **08/10/2013**, vu **503 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Si vous envisagez de vendre les parts sociales que vous possédez dans une société, vous devez respecter les règles imposées car ces cessions sont encadrées par la loi.

Pour que la cession soit possible :

- les parts sociales doivent être entièrement libérées. Dans certaines sociétés, votre apport peut être versé de façon échelonnée ;

- vous avez obtenu l'agrément des autres associés, si la loi ou les statuts le prévoient.

Accéder au guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés